



## Tarifs 2017 pour le « 2<sup>e</sup> plan *Silver* le moins cher »

Dans le cadre de la loi sur les soins de santé abordables (*Affordable Care Act*), les crédits d'impôt au titre des cotisations sont conçus pour aider les foyers à faibles revenus et à revenus moyens à acheter une assurance globale par le biais de DC Health Link. Le crédit couvre la part de la cotisation à un plan de référence d'assurance maladie qui dépasse un certain pourcentage du revenu du foyer. Les foyers dont les revenus sont plus élevés bénéficient donc d'un crédit moins important que les foyers à faibles revenus. Le plan de référence est le 2<sup>e</sup> plan *Silver* le moins cher dont la famille peut bénéficier par le biais de la bourse d'échange établie par l'État.

Les tarifs du plan de référence varient en fonction de l'âge du membre au moment de son inscription ou du renouvellement de l'assurance. Pour 2017, le plan de référence que DC Health Link utilise est le plan *BlueChoice HMO Standard Silver \$2000* dont les cotisations mensuelles sont les suivantes, par personne d'un même foyer :

Âge	Cotisation
De la naissance à 20 ans	198,47 \$
De 21 à 27 ans	220,63 \$
28 ans	225,79 \$
29 ans	230,65 \$
30 ans	236,41 \$
31 ans	242,48 \$
32 ans	247,94 \$
33 ans	253,71 \$
34 ans	259,78 \$
35 ans	265,85 \$
36 ans	271,92 \$
37 ans	277,98 \$
38 ans	281,33 \$
39 ans	284,67 \$
40 ans	295,89 \$
41 ans	307,42 \$
42 ans	319,56 \$
43 ans	332,00 \$

Âge	Cotisation
44 ans	345,06 \$
45 ans	358,41 \$
46 ans	372,37 \$
47 ans	386,93 \$
48 ans	402,11 \$
49 ans	417,89 \$
50 ans	434,28 \$
51 ans	451,28 \$
52 ans	468,88 \$
53 ans	487,09 \$
54 ans	506,20 \$
55 ans	525,93 \$
56 ans	546,57 \$
57 ans	567,81 \$
58 ans	589,96 \$
59 ans	613,02 \$
60 ans	637,00 \$
61 ans et plus	661,89 \$

Si plusieurs personnes d'un même foyer s'inscrivent à un plan DC Health Link et ne bénéficient pas d'une autre couverture (par ex., Medicaid, Medicare ou une assurance maladie proposée par un employeur), le tarif du plan de référence est la somme de la cotisation pour chacun des membres.

### EXEMPLE 1

Jean est célibataire et ne déclare pas de personne à charge sur sa déclaration de revenus. Il peut bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de ses cotisations parce qu'il n'est pas admissible au programme Medicaid ou une autre couverture en dehors de DC Health Link. Il est âgé de 30 ans. Sa cotisation pour le plan de référence est donc de 236,41 \$.

### EXEMPLE 2

Marc et Lucie sont mariés et ne déclarent pas de personne à charge sur leur déclaration de revenus. Ils peuvent tous les deux bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs cotisations parce qu'ils ne sont pas admissibles au programme Medicaid ou une autre couverture en dehors de DC Health Link. Marc est âgé de 25 ans et Lucie a 28 ans. Leur cotisation pour le plan de référence est donc de 446,42 \$ (soit 220,63 \$ + 225,79 \$).

### EXEMPLE 3

Jeremy et Annabelle sont mariés et ne déclarent pas de personne à charge sur leur déclaration de revenus. Annabelle est enceinte et peut donc bénéficier de Medicaid. Jeremy n'est pas admissible au programme Medicaid ou une autre couverture en dehors de DC Health Link. Jeremy est âgé de 25 ans et Annabelle a 23 ans. Seul Jeremy peut bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de ses cotisations parce qu'Annabelle a déjà accès à une couverture (Medicaid). Leur cotisation pour le plan de référence est donc de 220,63 \$.

### EXEMPLE 4

Franck et Marie sont mariés et ont un fils, Luc, et une fille, Camille, qu'ils déclarent comme personnes à charge sur leur déclaration de revenus. Luc peut bénéficier de Medicaid en tant qu'enfant. Le reste de la famille n'est pas admissible au programme Medicaid ou une autre couverture en dehors de DCHL. Franck est âgé de 45 ans, Marie a 43 ans, Luc a 15 ans et Camille a 19 ans. Leur cotisation pour le plan de référence est donc de 888,88 \$ (soit 358,41 \$ + 332 \$ + 198,47 \$). Là encore, Luc n'est pas pris en compte dans le plan de référence parce qu'il a déjà accès à une autre couverture (Medicaid) et ne peut donc pas bénéficier du crédit d'impôt au titre de la cotisation à l'assurance maladie.

### EXEMPLE 5

Henri et Elisabeth sont mariés et déclarent leur fils Édouard comme personne à charge sur leur déclaration de revenus. Henri est âgé de 55 ans, Elisabeth a 53 ans et Édouard a 28 ans. Henri peut obtenir une assurance maladie par l'intermédiaire de son employeur et Elisabeth peut aussi en bénéficier en tant que conjoint. Édouard ne peut pas en bénéficier parce qu'il est trop âgé pour être déclaré comme enfant à charge. Aucun d'entre eux n'est admissible au programme Medicaid. Ainsi, seul Édouard peut bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la cotisation à l'assurance maladie, qui s'élève à 225,79 \$ pour le plan de référence. Cela est aussi vrai si Henri et Elisabeth décident de ne pas souscrire l'assurance maladie proposée par l'employeur d'Henri.